



Vœu intersyndical présenté par les élus de la FSU, la FNEC-FP-FO, L'UNSA Education, la CFDT-EFRP, et le SNALC

CSA-SD des Yvelines : Lundi 9 février 2026

Conditions de préparation de rentrée 2026

A l'occasion du CSA-MEN du jeudi 29 janvier, et après plusieurs jours de cafouillages, le ministre de L'Éducation Nationale a confirmé la suppression de 4032 postes dans les écoles, collèges et lycées dont 1365 dans les établissements publics du second degré. C'est le résultat du budget imposé par un énième 49-3 à l'Assemblée Nationale.

Alors que plus de 10 000 postes ont été supprimés entre 2017 et 2022, tandis que les effectifs étaient en hausse, le Ministère argue de la baisse des effectifs pour justifier les suppressions de poste. Le Ministère doit cesser d'instrumentaliser la baisse démographique à des fins politiques et de communication, et créer massivement des postes pour redonner les moyens de fonctionner à une école qui s'effondre.

L'école publique est à bout de souffle après plusieurs années de baisse des moyens et de suppressions de postes depuis l'élection d'Emmanuel Macron . C'est au contraire une augmentation des moyens qu'il faudrait pour abaisser significativement les effectifs par classe, abonder les marges, financer une offre de formation riche et diversifiée sans mise en concurrence des disciplines, et accorder encore davantage aux établissements accueillant une forte proportion d'élèves défavorisés.

Dans notre département, l'enveloppe départementale est en baisse de 347h, alors que les effectifs restent quasiment stables, le taux d'encadrement sera donc cette année encore, en baisse.

Nous ne sommes pas dupes concernant la création de 1700 postes d'AESH pour l'École inclusive : tous ne seront pas pourvus, et cela reste très insuffisant pour permettre d'accueillir l'ensemble des élèves.

Nous condamnons le plan « les 800 collèges en progrès ». Cette « réforme » poursuit une logique managériale en s'attaquant à la liberté pédagogique et en mettant les équipes sous pression constante. Les très maigres moyens accordés dans ce cadre-là ne permettront malheureusement pas de diminuer les effectifs par classe. Nos organisations syndicales exigent au contraire un projet beaucoup plus ambitieux pour accompagner les établissements scolaires qui en ont le plus besoin. : cela doit passer notamment par une révision et un élargissement de la carte de l'éducation prioritaire, incluant les lycées, selon des critères négociés et transparents.

Nous demandons que l'enveloppe allouée à notre département soit augmentée, et nous soutiendrons les revendications de tous les établissements qui demandent les moyens dont ils ont besoin pour faire réussir tous leurs élèves au sein de l'école publique

Faute de moyens suffisants pour répondre à cette ambition, aucune proposition de répartition des moyens entre les établissements des Yvelines ne pourrait être satisfaisante. C'est pourquoi nous voterons contre le projet présenté par la Direction Académique.